

**DECISION N° 20230309_P_028
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**Département de la
Haute-LoireArrondissement
D'YSSINGEAUXCommunauté de
Communes
LOIRE SEMENE**VU** le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,**VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,**VU** la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,**Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance****Objet : Signature d'une convention avec Marine SCHMITT Écologue pour deux ateliers « éveil de la nature » à destination des parents et enfants du territoire dans le cadre des actions de la parentalité 2023.**

N° 20230309_P_028

Décide

De signer une convention avec :

OBJET**Marine SCHMITT
Le Betz
43200 LAPTE****N° SIRET 749 818 308 000 35**

Atelier « Éveil de la Nature ».

Dates et lieux

- Mercredi 19 avril 2023 de 9h00 à 10h30 enfants de 0 à 3 ans, de 10h30 à 12h00 pour les enfants de 3 à 6 ans à Saint-Victor-Malescours

- Samedi 14 octobre 2023 de 9h30 à 12h00 à Pont-Salomon

Durée : ½ journée**Participants : parents et enfants du territoire Loire-Semène.****Montant : 360 € TTC**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 9 mars 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET

